



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

**budget : services extérieurs**

Question écrite n° 40830

## Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réforme de ses services administratifs et financiers. Celle-ci, qui sera confirmée dans quelques jours, est la conséquence de la « Mission 2003 » et des rapports de MM. Bert, chef de l'inspection générale des finances, et Champsaur, directeur général de l'INSEE. La création d'une administration fiscale unique entraînera la suppression de milliers d'emplois et, avec elle, la disparition de plus d'un millier de perceptions, notamment dans les zones rurales, là où les percepteurs et leurs collaborateurs remplissent un rôle fondamental de conseil auprès des élus et collectivités locales. Ces fermetures entraîneront le départ de milliers d'agents et de leurs familles de zones d'ores et déjà fortement atteintes. La création, en outre, de grands centres départementaux va accentuer encore un peu plus le fossé entre nos territoires ruraux et urbains. La mise en place d'un fichier unique informatique comporte des risques considérables notamment d'éthique, qui ont été mis en exergue par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Contradictoire avec les principes d'aménagement durable du territoire, cette réforme suscite des vives inquiétudes parmi les personnels. Il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour que la mise en oeuvre se fasse en étroite concertation avec l'ensemble des élus locaux afin de maintenir un service public local de qualité, assurant la préservation des conditions d'accueil, de traitement des dossiers des contribuables et de proximité.

## Texte de la réponse

Le projet auquel il est fait référence, annoncé fin janvier, a été retiré en mars 2000. La mise en oeuvre d'une réforme du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie demeure une nécessité largement reconnue par l'ensemble des agents et des partenaires de l'administration. Lors du comité technique paritaire ministériel réuni le 28 avril 2000, les orientations, décisions et expérimentations d'un nouveau projet ont été présentées. La réforme-modernisation a pour objectif d'assurer un service de meilleure qualité, plus simple, plus accessible et plus proche pour répondre aux attentes légitimes des citoyens, des acteurs économiques et des élus. Elle se traduit par la volonté de maintenir un réseau dense de services de proximité et d'en tirer le meilleur parti pour les contribuables, les consommateurs, et les petites et moyennes entreprises ainsi que des services nouveaux pour les usagers. Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, le réseau du Trésor public va s'engager dans une démarche visant à mieux gérer les flux financiers publics, à mieux contrôler les dépenses publiques, à mieux informer - notamment les collectivités locales - sur les comptes publics et à mieux conseiller les élus locaux. A travers cette réforme-modernisation conduite dans le dialogue avec les personnels, leurs représentants, et les élus locaux, et réalisée par étapes notamment à partir d'expérimentations qui débiteront dès septembre prochain, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie s'attachera à répondre aux exigences de modernité, de transparence et de proximité qui correspondent à la vocation de ses agents comme aux aspirations de l'ensemble des Français et de leurs élus. Un dossier présentant le contenu de cette démarche de réforme-modernisation a été adressé à l'ensemble des parlementaires, des maires et des conseillers régionaux et généraux, au début du mois de mai dernier.

## Données clés

**Auteur** : [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription** : Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 40830

**Rubrique** : Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé** : économie

**Ministère attributaire** : économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 janvier 2000, page 615

**Réponse publiée le** : 21 août 2000, page 4932